

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2521

présenté par

Mme Wonner, Mme Pitollat, Mme Bagarry et M. Cédric Roussel

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« L'AFITF s'engage, au cours de la décennie 2020 et 2030 à ce que soit reconstitué un parc de matériel roulant de trains de nuit. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France n'a pas commandé de nouveaux trains de nuits depuis plus de 40 ans. Alors qu'un nombre toujours croissant de pays européens, comme l'Autriche et la Suède s'engagement contre le changement climatique en Europe en investissant dans les trains de nuits roulant à des vitesses plus faibles et donc moins polluants, la France gagnerait à s'impliquer elle aussi.